

Compte-rendu intersyndical
Section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique
Session de printemps, 23-25 mai 2018

Liste des élus syndiqués de la section 10

Patrick Carré Elu C SNPTES	LRGP (UMR 7274) ENSIC 1 rue Grandville, BP20451 54001 Nancy	Tél : 03 83 17 53 22 Mél : patrick.carre@univ-lorraine.fr
Stéphanie De Persis Elu B2 SGEN-CFDT	ICARE (UPR 3021) Université d'Orléans 1C avenue de la recherche 45071 Orléans	Tél : 02 38 25 54 88 Mél : stephanie.de_persis@cnrs-orleans.fr
Hervé Doreau Elu C SNTRS	ENSMA Institut P' D2 1 avenue Clément Ader, BP 40109 86961 Futuroscope Chasseneuil du Poitou	Tél : 05 49 49 82 75 Mél : herve.doreau@ensma.fr
Khaled Hassouni Elu A2 SGEN-CFDT	LSPM (UPR 3407) Université Paris 13 Bâtiment L1 & L2 93430 Villetaneuse	Tél : 01 49 40 34 11 Mél : khaled.hassouni@lspm.cnrs.fr
Nolwenn Le Pierres Elu B2 SNESUP-FSU	LOCIE (UMR 5271) Université Savoie Mont Blanc Savoie Technolac Campus scientifique 73376 Le Bourget du Lac	Tél : 04 79 75 88 58 Mél : Nolwenn.Le-Pierres@univ-smb.fr
Karine Loubière Elu B1 (devenue A1) SNTRS	LGC (UMR 5503) 4 allée Emile Monso, BP 84234 31432 Toulouse cedex 4	Tél : 05 34 32 36 19 Mél : karine.loubiere@ensiacet.fr
Jacques Magnaudet Elu A1 SNCS	IMFT (UMR 5502) 1 allée du professeur Camille Soula 31400 Toulouse	Tél : 05 34 32 28 07 Mél : jacques.magnaudet@imft.fr
Françoise Massines Elu A1 SNCS	PROMES (UPR 8521) Rambla de la thermodynamique 66100 Perpignan	Tél : 04 68 68 27 03 Mél : francoise.massines@promes.cnrs.fr
Aurore Naso Elu B1 SNCS	LMFA (UMR 5509) Ecole Centrale de Lyon 36 avenue Guy de Collongue 69134 Ecully cedex	Tél : 04 72 18 61 95 Mél : aurore.naso@ec-lyon.fr
Ouamar Rahli Elu C SGEN-CFDT	IUSTI (UMR 7343) Polytech' Marseille-DME 13453 Marseille cedex 13	Tél : 04 91 10 68 86 Mél : ouamar.rahli@univ-amu.fr
Konstantinos Termentzidis Elu B1 SNCS	CETHIL (UMR 5008) 9 Rue de la Physique, 69100 Villeurbanne	Tél : 04 72 43 87 54 Mél : konstantinos.termentzidis@insa-lyon.fr

Les 21 membres de la section étaient présents lors de cette session de printemps, qui a duré 3 jours.

Marie-Yvonne Perrin (DAS INSIS) et Romain Martin (responsable du pôle « Structures et Instances » de l'INSIS) ont assisté à une grande partie de la session (hors promotion CR Hors Classe).

I. Vie de la section

I.1. Site web de la section

Un nouveau site web a été conçu pour informer l'ensemble de la communauté relevant de la section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) sur les travaux menés par la section pour la mandature 2016-2021. Son adresse est : <https://s10conrs.wixsite.com/section10>.

Il est à noter que ce n'est pas un site officiel du CoNRS.

I.2. Composition de la section

Deux membres de la section ont présenté leur démission (effective après cette session de printemps): Jacques Magnaudet et Pascale Domingo. Ils seront remplacés avant la session d'automne. Le premier étant un membre élu, son siège sera pourvu par élection au sein de la section suite à l'affichage de la vacance à : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/remplacement_sections.htm.

La deuxième étant nommée, c'est le ministre qui nommera le/la remplaçant.e sur proposition du CNRS.

I.3. Entretiens avec les directeurs d'unités

La section a reçu des directeurs des laboratoires rattachés à la section 10 évalués lors de la vague D et un directeur de laboratoire évalué lors de la vague C. L'équipe de direction des laboratoires de la vague D sera en fonction au 1^{er} janvier 2019. L'objectif de ces entretiens (d'une durée voisine de 1h) est double :

- discuter avec les futurs directeurs du projet qu'ils portent, tant sur le plan des positionnements stratégiques et thématiques que sur celui des ressources humaines et de l'organisation du laboratoire,
- recevoir de leur part des éclairages sur le fonctionnement et le positionnement qui vont être mis en place dans leurs unités, en particulier dans le paysage complexe de la recherche d'aujourd'hui.

La section a ainsi reçu:

- | | | |
|---|-----------------|----------|
| - Evelynne Gil (et dir. adj. : Christophe Vial) | Institut Pascal | UMR 6602 |
| - Pierre-Yves Lagrée | D'Alembert | UMR 7190 |
| - Philippe Petitjeans ¹ (dir.-adj.) | PMMH | UMR 7636 |
| - Dominique Vrel (et dir. adj. : Damien Faurie) | LSPM | UPR 3407 |

Laurent Limat, directeur du laboratoire MSC, sera reçu lors de la session d'automne.

¹ Philippe Petitjeans, actuellement directeur du PMMH, sera directeur-adjoint dans la prochaine équipe de direction. Il a présenté le projet du laboratoire en remplacement du prochain directeur, Damien Vandembroucq, qui ne pouvait être présent durant la session.

II. Promotions au grade de Chargé de Recherche Hors-Classe (CRHC)

A l'issue d'un vote (question : Etes-vous favorable à la présence muette des membres C lors de la présentation factuelle des dossiers des candidats à la promotion CRHC, en cohérence avec notre vote de l'automne 2016² ? Résultat : OUI : 18, NON : 2, ABS : 1), la section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique a choisi de laisser la possibilité aux membres de rang C d'assister à la **lecture neutre** des dossiers des candidats à une promotion CRHC.

32 dossiers de demandes de promotion au grade de CRHC avaient été soumis. Parmi ceux-ci, 12 ont été classés, 7 possibilités sont attendues pour la section 10. Rappelons que de façon exceptionnelle, deux campagnes de promotions CRHC auront lieu cette année : celle qui vient d'être traitée en session de printemps, dont les effets seront rétroactifs au 1^{er} octobre 2017, et celle de l'automne 2018 dont les effets seront rétroactifs au 1^{er} octobre 2018. Les résultats de cette première campagne résultent d'une convolution entre l'ancienneté des candidats dans l'échelon terminal du grade de CRCN et la qualité de leurs travaux. Les critères seront certainement amenés à évoluer lors des vagues suivantes car l'âge moyen des candidats va mécaniquement diminuer avant de se stabiliser.

III. Intervention de Jean-Yves Marzin (directeur de l'INSIS) et de Marie-Yvonne Perrin (DAS) (25 mai 2018, 10h-11h)

Bilan provisoire sur les concours chercheurs 2018 :

Jean-Yves Marzin rappelle que les jurys d'admission pour les concours CRCN et DR2 n'ont pas encore eu lieu (7 juin pour les DR2 et 18 juin pour les CRCN).

Concernant les prochains concours CRCN, il relaie la position d'Antoine Petit (nouveau président-directeur général du CNRS), et demande à la section de n'interclasser finement que les deux premiers tiers des candidats placés au-dessus de la barre d'admissibilité et de classer ex-aequo les suivants. Par exemple, dans le cas où 6 postes seraient ouverts au concours et où la section constituée en jury d'admissibilité souhaiterait classer 8 candidats, il demande à ce que la liste d'admissibilité soit constituée de 4 candidats classés de manière ordonnée du 1^{er} au 4^{ème}, suivis d'un groupe de quatre candidats classés 5^{ème} ex-aequo. L'idée sous-jacente est de renforcer la marge de manœuvre des instituts dans la définition de leur politique scientifique, en leur permettant de privilégier certains profils thématiques et/ou géographiques sur une partie (typiquement 1/3) des chercheurs recrutés.

Emplois d'ingénieurs et techniciens 2018 :

Jean-Yves Marzin indique que l'institut souhaite continuer à mettre l'accent sur l'emploi IT. C'est de toute façon le souhait global d'A. Petit pour l'ensemble du CNRS, ce qui laisse augurer le recrutement d'environ 250 chercheurs en 2019, au lieu de 300 en 2018. Cette année, 18 postes IT ont été ouverts au concours externe, pour un nombre à peu près équivalent de départs à la retraite. Le solde global de la campagne de postes NOEMI (Nouveaux Emplois Offerts à la Mobilité Interne) pour l'INSIS est positif (+6).

Accompagnement des nouveaux entrants CRCN :

En plus des entretiens à 3 ans et 7 ans d'ancienneté des CRCN, déjà existants, Jean-Yves Marzin souhaite mettre en place des entretiens avec les chargés de recherche de classe normale durant la première année suivant leur recrutement. Ceci devrait permettre de détecter au plus tôt les éventuelles difficultés.

Comme l'an dernier, l'institut envisage de mettre 10k€ à disposition des nouveaux entrants CRCN et de demander aux unités de faire de même.

² Lors de la session d'automne 2016, la section avait convenu qu'il était possible et utile que les membres B et C soient présents, sans s'exprimer, lors de la phase de lecture neutre des rapports de demandes de promotion DR1 et DRCE, et que les membres C le soient, également sans s'exprimer, lors de la lecture neutre des rapports de demandes de promotion CR1.

Budget de l'institut :

Jean-Yves Marzin annonce que le budget d'action de l'INSIS pour 2018 est de l'ordre de 1,9 M€, un montant un peu plus élevé que ceux des années précédentes. Il mentionne ensuite différents postes de dépenses :

- PEPS (Projets Exploratoires Premier Soutien), sur les thématiques de l'ingénierie verte (500 k€, 31 projets retenus, 137 déposés).
- PEPS Total sur la thématique de l'efficacité énergétique (325 k€ pour 16 projets retenus), et cette année sur la thématique des polymères biosourcés (100 k€). D'autres industriels sont recherchés pour des partenariats similaires.
- Financement d'équipements de sécurité dans certaines unités (250 k€, comme les trois années précédentes, soit 1 M€ au total).
- Complément de financements de gros équipements permettant d'en finaliser l'achat (une dizaine d'équipements co-financés à hauteur d'environ 20 k€ chacun).
- Financement de projets entre équipes de différents laboratoires, afin d'amorcer de nouvelles collaborations (entre 10 et 30 k€ par projet). Les équipes sont identifiées par l'institut, aucun appel d'offre n'est ouvert.

Demandes de PEDR :

Jean-Yves Marzin explique que le processus d'évaluation des demandes de PEDR pour la campagne 2018, auquel la section a choisi de ne pas participer (cf vote lors de la session d'automne 2017), est en cours. Seules 18 PEDR d'un montant de 3500 €/an durant 4 ans seront attribuées lors de cette campagne aux chercheurs de l'INSIS n'étant pas nouveaux entrants ou n'ayant pas été lauréats d'un prix ou d'une médaille.

Changement de présidence du CNRS :

Jean-Yves Marzin rappelle qu'Antoine Petit exerce la fonction de président-directeur général du CNRS depuis quatre mois et explique que ce changement de présidence pourrait s'accompagner d'évolutions structurelles. Antoine Petit a notamment exprimé sa volonté :

- de renforcer la présence du CNRS sur les sites,
- d'afficher davantage la stratégie du CNRS à l'international,
- et, en termes de valorisation, de mener une réflexion sur le rôle des différents acteurs (délégations, siège, CNRS Innovation).

S'engage ensuite une discussion entre Jean-Yves Marzin et la section :

- *Section : Quel est le nombre de CDD disponibles au niveau du CNRS ?*
J.-Y. Marzin répond que ce nombre est en baisse continue (environ 800 équivalents temps plein actuellement, soit une baisse d'environ 2000 en quelques années).
Il ajoute qu'Antoine Petit souhaite que le CNRS finance davantage de thèses et de post-doctorats.
- *Section : La nouvelle politique consistera-t-elle toujours à co-financer les thèses avec un partenaire ?*
J.-Y. Marzin : Ce type de co-financement sera probablement accompagné d'un volant de thèses « libres », entièrement financées par le CNRS.
- *Section : Quelle est la position de l'organisme sur le statut des UMR ? Le CNRS envisage-t-il éventuellement de ne labelliser qu'une partie de certaines unités, comme le font l'INRIA et l'INSERM ?*
J.-Y. Marzin : Cette structuration différenciée existe déjà. Le CNRS étant peu favorable à ce que les établissements mettant peu de moyens dans certaines unités en restent tutelles, il se doit de s'appliquer cette règle à lui-même.
Cependant, selon Jean-Yves Marzin cette politique est à mener avec discernement, et la brique de base restera l'UMR.
- *Section : L'organisme envisageant d'augmenter le nombre de CDD et de financements de thèses, qu'en est-il du nombre de postes permanents ?*

J.-Y. Marzin : Le budget et le nombre de postes pour 2019 n'ont pas encore été arbitrés, mais deux options sont envisageables pour ne pas augmenter la proportion de la masse salariale dans le budget du CNRS : financer les CDD sur le fond de roulement (de l'ordre de 600 M€), ou recruter moins de personnel permanent (typiquement, recruter 250 chercheurs par an au lieu des 300 actuels). Le recrutement de chercheurs ne doit pas se faire au détriment de celui des ITA.

– *Section : Un soutien fort au recrutement d'ITA est-il réalisable ?*

J. Y. Marzin : Dans les laboratoires de l'INSIS, le CNRS assure 30% du soutien en personnel ITA contre 15% de celui en personnel de recherche. Il estime que les partenaires universitaires devraient apporter davantage de soutien en termes de personnel ITA, le déséquilibre étant selon lui trop grand entre le nombre d'enseignants-chercheurs et le nombre de personnels BIATSS.

– *Section : Le CNRS souhaite s'impliquer davantage dans la politique de sites. Cela signifie-t-il qu'il souhaite concentrer ses efforts sur quelques sites ?*

J.-Y. Marzin : Antoine Petit pense que les universités ne doivent pas être les seuls interlocuteurs des régions et que le CNRS se doit d'être un acteur majeur dans ce type de discussions. L'organisme doit s'impliquer sur les sites où il a beaucoup d'unités, mais ne doit cependant pas se concentrer sur quelques-uns seulement.

Jean-Yves Marzin met en garde contre le risque de concentrer les recrutements et les mobilités, tous les IDEX s'étant déjà dotés de chaires d'attractivité.

Il en profite pour rappeler que, comme en 2017, l'INSIS affichera cette année une dizaine de mobilités de chercheurs qu'il juge prioritaires, dans le but de renforcer les sites ayant des difficultés à recruter pour les raisons précédemment citées. Des accompagnements financiers seront également prévus.

– *Section : La section pourrait-elle avoir un retour officiel sur les entretiens menés par l'institut avec les CRCN recrutés depuis 3 ans et 7 ans ?*

Jean-Yves Marzin trouve que ce serait effectivement une bonne chose.

– J.-Y. Marzin : La section a-t-elle eu des difficultés à trouver un équilibre entre les âges des candidats classés au concours CRCN ?

La section explique qu'elle a tenu compte de la pyramide des âges des candidats dans les discussions et que celle des candidats classés y est fidèle.

M.-Y. Perrin : L'âge moyen des candidats classés est assez élevé.

La section est consciente de la nécessité de diminuer cet âge moyen, mais souligne que la moyenne d'âge des candidats est plus élevée que dans d'autres sections.

– *Section : Quelle est la politique de l'organisme concernant le recrutement dans les UMI ?*

Jean-Yves Marzin rappelle que les 6 UMI existantes sont fortement soutenues. En particulier, sur les 10 mobilités de chercheurs encouragées par l'INSIS en 2017, une l'a été pour une UMI. Le CNRS est globalement pro-actif pour que le nombre de chercheurs dans ces unités soit suffisant, mais il ne peut pas le faire croître trop, pour des raisons financières (indemnités de résidence).

– *Section : Les laboratoires classés en ZRR rencontrent de plus en plus de difficultés.*

Jean-Yves Marzin en est conscient, mais il rappelle que le FSD doit faire respecter la loi. Il explique que le CNRS doit être tenu au courant le plus tôt possible du montage de projets internationaux (avant même leur rédaction), afin d'éviter d'éventuelles déconvenues.

Le CNRS s'est par ailleurs inquiété auprès du ministère de l'allongement de la durée d'étude des demandes, qui peuvent parfois être sources de refus.

IV. Dossiers évalués à la demande du Secrétariat Général du Comité National

Pour plus de détails, nous vous invitons à vous reporter au bilan partiel envoyé le 25 mai 2018.
98 demandes ont été traitées, parmi lesquelles 21 demandes « Unités » et 77 demandes « Chercheurs ».

Unités :

- Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS³ :
8 dossiers à évaluer, 8 « avis favorable »
- Changement de direction d'unité :
3 dossiers à évaluer, 1 « avis très favorable », 2 « avis favorable »
- Création de GDR :
4 dossiers à évaluer, 1 « avis très favorable », 3 « avis favorable »
- Renouvellement de GDR :
2 dossiers à évaluer, 2 « avis très favorable »
- Expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration):
4 dossiers à évaluer, 2 « avis très favorable », 2 « avis favorable »

Chercheurs :

- Changement de section :
1 dossier à évaluer, 1 « avis favorable »
- Eméritat (1^{ère} demande) :
2 dossiers à évaluer, 2 « avis très favorable »
- Eméritat (renouvellement) :
4 dossiers à évaluer, 3 « avis très favorable », 1 « avis favorable »
- Evaluation à vague de chercheurs :
29 dossiers à évaluer, 29 « avis favorable »
- Reconstitution de carrière :
7 dossiers à évaluer, 7 « avis favorable »
- Titularisation (fin de stage) :
2 dossiers à évaluer, 2 « avis favorable »

Promotions :

- Candidature pour une promotion CRCN vers CRHC :
32 dossiers à évaluer, 12 classés, 7 possibilités attendues pour la section 10

³ Sur ce type d'évaluation la section a choisi, comme les années précédentes, de ne pas émettre d'avis « très favorable ».